

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 avril 2025 – 20 heures 30 - Mairie de Saint-Laurent-sur-Save

Compte Rendu N° 22

Date convocation : 07/04/2025

Présents : BENECH Nelly, BORDES Yves, CAUET Geneviève, DULERM Françoise, HEMET Emilie, PITOUT Daniel, SAUBESTRE Isabelle, SAURIAC Robert.

Procurations : BAROUSSE Laurent à SAURIAC Robert.

Absents excusés : BAROUSSE Laurent, VAILLANT Rodrigue.

Liste d'émargement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du dernier Conseil Municipal du 27/03/2025,
- 2- Vote du taux des taxes communales 2025,
- 3- Vote du Budget primitif 2025,
- 4- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h45

Il propose à l'assemblée de nommer Madame CAUET Geneviève secrétaire de séance.

Accepté à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/03/2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur

le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du **27 mars 2025** est adopté à l'unanimité.

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

ADOPTÉ

2- Vote du taux des taxes communales 2025

Délibération n° 08-2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.36	29.36
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52.37	52.37
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	6.00	6.00

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à la majorité de voter pour **2025** les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **29.36**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **52.37**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **6.00**

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

ADOPTÉ

3- Vote du Budget primitif 2025

Délibération n°09-2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif **2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif **2025** proposé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif **2025** arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	245 175.00 €	245 175.00 €
Section d'investissement	467 810.00 €	467 810.00 €
TOTAL	712 985.00 €	712 985.00 €

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

ADOPTÉ

4- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,
PITOUT Daniel



La secrétaire de séance,
CAUET Geneviève

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Cauet', with a horizontal line underneath it.